



BRUNO DUMÉZIL ET LAURENT VISSIÈRE (DIR.)

ÉPISTOLAIRE POLITIQUE II

Authentiques et autographes

II 2. Marchi – 979-10-231-1084-5





ÉPISTOLAIRE POLITIQUE II

Authentiques et autographes

La question de l'authenticité et de l'autographie se pose aux historiens dans leur travail d'établissement des sources. Or, il s'agit d'une tâche délicate, notamment pour les périodes les plus anciennes, où la préservation de pièces originales résulte du seul hasard. La plupart des lettres connues avant la fin du XIII^e siècle ne nous sont parvenues que sous forme de copies, contemporaines ou tardives, souvent lacunaires ou erronées. La critique de leur authenticité se pose alors de façon traditionnelle, peu différente *a priori* de n'importe quel autre type de sources. Ce n'est que pour les derniers siècles de la période médiévale que l'existence d'importants fonds d'archives et de correspondances originales rend possible une exploitation plus systématique.

Les documents originaux permettent de réfléchir, dans une optique élargie, à une éventuelle mise en valeur des mentions manuscrites venues du détenteur de l'autorité. Toutes ces questions demandent réflexion, et c'est dans la continuité d'un premier volume consacré au *Gouvernement par les lettres* que le deuxième volet du cycle d'études *Épistolaire politique* propose d'étudier cette question cruciale des lettres authentiques et autographes.

Recevoir du courrier n'est pas un acte anodin, car cela prouve d'emblée une position sociale. Lire soi-même une lettre, dit quelque chose de plus : on affiche avec fierté sa maîtrise de l'écriture, son insertion personnelle dans un réseau, et la lettre ouvre en fin de compte des horizons autrement plus fascinants que le paysage qu'on découvre par la fenêtre. Que la lettre reçue soit authentique ou falsifiée apparaît finalement secondaire.

Illustration : Atelier de Rogier van der Weyden, *Un homme lisant*, huile sur chêne, ca 1450, Londres, National Gallery © 2016. The National Gallery, London/Scala, Florence.

ISBN 978-2-84050-990-5



9 782840 509905

SODIS
F387846

27 €

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

ÉPISTOLAIRE POLITIQUE
II



Cultures et civilisations médiévales

collection dirigée par Jacques Verger, Fabienne Joubert et Dominique Boutet

Dernières parutions

De servus à sclavus. La fin de l'esclavage antique (371-918)

Didier Bondue

L'Islam au carrefour des civilisations médiévales

Dominique Barthélemy & Michel Sot (dir.)

Le Texte médiéval. De la variante à la recreation

Cécile Le Cornec Rochelois, Anne Rochebouet & Anne Salamon (dir.)

*Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Âge. Liber discipulorum en l'honneur de
Philippe Contamine*

Patrick Gilli & Jacques Paviot (dir.)

Rerum gestarum scriptor. Histoire et historiographie au Moyen Âge. Mélanges Michel Sot
Magali Coumert, Marie-Céline Isaïa, Klaus Krönert & Sumi Shimahara (dir.)

*Les Usages de la servitude. Seigneurs et paysans dans le royaume de Bourgogne
(vie-xve siècle)*

Nicolas Carrier

L'Enluminure et le sacré. Irlande et Grande Bretagne, viie-viiiè siècles

Dominique Barbet-Massin

Wenceslas de Bohême. Un prince au carrefour de l'Europe

Jana Fantysová-Matějková

Intus et foris. Une catégorie de la pensée médiévale?

Manuel Guay, Marie-Pascale Halary & Patrick Moran (dir.)

Prédication et propagande au temps d'Édouard III Plantagenêt

Catherine Royer-Hemet

Épistolaire politique. I. Gouverner par les lettres

Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Savoirs et fiction au Moyen Âge et à la Renaissance

Dominique Boutet & Joëlle Ducos (dir.)

Lire en extraits. Lecture et production des textes de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge
Sébastien Morlet (dir.)

Imja et name. Aux sources de l'anthropologie germanique, anglo-saxonne et slave
Olga Khallieva Boiché

Ambedeus. Une forme de la relation à l'autre au Moyen Âge

Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy et Lætitia Tabard (dir.)

Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Épistolaire politique
II
Authentiques et autographes



Ouvrage publié avec le concours de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN : 978-2-84050-990-5

PDF GLOBAL : 979-10-231-1075-3

TIRÉS À PART EN PDF :

II 1. Dumezil – 979-10-231-1076-0

II 1. Long – 979-10-231-1077-7

II 1. Vatin – 979-10-231-1078-4

II 1. Dumont – 979-10-231-1079-1

II 1. Otchakowski – 979-10-231-1080-7

II 2. Judic – 979-10-231-1081-4

II 2. Tixier – 979-10-231-1082-1

II 2. Cammarosano – 979-10-231-1083-8

II 2. Marchi – 979-10-231-1084-5

II 3. Gautier – 979-10-231-1085-2

II 3. Preto – 979-10-231-1086-9

II 3. Schnerb – 979-10-231-1087-6

II 3. Vissiere – 979-10-231-1088-3

II 3. Ricci – 979-10-231-1089-0

Mise en page Emmanuel Marc DUBOIS, Issigeac
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

DEUXIÈME PARTIE

Auteurs et rédacteurs

LETTRES AUTHENTIQUES ET RELATIONS DIPLOMATIQUES.
L'EXEMPLE DE LA CORSE GÉNOISE
(FIN XV^e-DÉBUT XVI^e SIÈCLE)

Vannina Marchi van Cauwelaert

À la fin du xv^e siècle, après plus de deux siècles de lutte acharnée, l'Office de Saint-Georges auquel la commune de Gênes a cédé ses droits sur la Corse parvient à triompher définitivement de l'opposition seigneuriale locale. Les huit Protecteurs de *San Giorgio* engagent alors un processus de réorganisation territoriale, administrative et judiciaire qui donne naissance à une première forme d'autorité publique dans l'île¹. Désormais, un gouverneur, installé à Bastia, représente l'autorité des Protecteurs, tandis que la fondation d'Ajaccio, où l'autorité du gouverneur est relayée par celle d'un lieutenant, permet aux Génois de s'imposer dans l'enclave seigneuriale du sud de l'île. Les échanges épistolaires, en permettant aux ordres et aux informations de circuler de Gênes jusqu'à Bastia et de Bastia jusqu'à Ajaccio, mais également de consolider les liens d'amitié entre les représentants de l'autorité génoise et les chefs corses, sont au cœur du système de gouvernement de *San Giorgio*. Les lettres, qui constituent l'essentiel de la documentation relative à la Corse conservées dans les archives de la banque de Saint-Georges², sont en effet le lieu par excellence de cette négociation entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux, ce qui caractérise l'État territorial italien³. Dans cet important fonds documentaire,

1 Voir Vannina Marchi van Cauwelaert, *La Corse génoise. Saint Georges, vainqueur des « tyrans »*, Paris, Classiques Garnier, 2011.

2 Les documents relatifs au gouvernement de Saint-Georges en Corse sont conservés dans le fonds du *Banco di San Giorgio* de l'*Archivio di Stato di Genova* (désormais ASG) qui contient l'ensemble des archives de la banque de Saint-Georges, de sa fondation, en 1407, jusqu'à sa disparition en 1805. Dans cette documentation très vaste, qui éclaire à la fois l'histoire des territoires génois administrés par la *Casa* et celle du fonctionnement interne de cet organisme de crédit, trois fonds principaux concernent la Corse : les *Primi Cancellieri di San Giorgio*, l'*Officium Sancti Giorgi*, la *Cancelleria di San Giorgio*. Dans ces fonds, la part de la correspondance administrative est prépondérante. L'on trouvera un inventaire détaillé des archives de *San Giorgio* relatives à la Corse dans A.-M. Graziani et A. Venturini (dir.), *Guide des sources de l'histoire de la Corse dans les archives génoises. Époque moderne 1483-1790*, Ajaccio, A. Piazzola/Archives départementales de la Corse-du-Sud, 2004, p. 249-352.

3 Sur cette question, voir G. Chittolini, A. Molho, P. Schiera (dir.), *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italia fra Medioevo ed età moderna*, Bologna, Il Mulino, 1994.

nous nous sommes intéressée plus particulièrement aux lettres authentiques : un ensemble de lettres originales et authentifiées, envoyées à Gênes par les officiers territoriaux, les seigneurs ou les notables locaux, qui ont été archivées en l'état par la chancellerie de *San Giorgio* et peuvent être étudiées aussi bien dans leur forme que dans leur contenu. À l'inverse, les lettres écrites à Gênes par les Protecteurs de Saint-Georges ne nous sont parvenues que sous forme de registres de copies : les originales expédiées dans l'île ayant été perdues, en raison de l'absence d'archives locales. Afin de mettre en évidence les finalités politiques et les conséquences sociales de cette multiplication des échanges épistolaires entre Corses et Génois, nous nous intéresserons d'abord aux modalités techniques de la communication, en nous interrogeant sur la manière dont les seigneurs corses, peu familiers de l'écriture diplomatique, se sont adaptés aux exigences des Génois. Puis, nous montrerons qu'en favorisant les échanges culturels entre Corses et Génois, les lettres ont permis l'élaboration d'un langage diplomatique commun, dont la portée semble s'être limitée toutefois aux seuls rédacteurs des courriers.

LES CONDITIONS MATÉRIELLES DE LA COMMUNICATION : LA DIFFUSION DE L'ÉCRITURE DANS LE MONDE CORSE

Le développement d'une communication écrite régulière, reliant les villages de l'intérieur de la Corse au *palazzo San Giorgio* à Gênes, par l'intermédiaire des villes-relais d'Ajaccio et de Bastia, représente, à l'échelle de l'histoire médiévale de l'île, une véritable « révolution documentaire⁴ ». L'exigence de communication imposée par le gouvernement génois entraîne en effet, dans la seconde moitié du xv^e siècle, une véritable « explosion⁵ » de la documentation écrite, qui faisait jusque-là cruellement défaut aux médiévistes corses⁶. Cette irruption soudaine de la documentation épistolaire soulève le problème de la diffusion de l'écriture dans la Corse médiévale. L'absence de documents écrits pour la période antérieure à la domination génoise signifie-t-elle que l'écriture

4 Jean-Claude Maire-Vigueur, « Révolution documentaire et révolution scripturaire : le cas de l'Italie médiévale », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 153/1, 1995, p. 177-185, au sujet du livre de Paolo Cammarosano, *L'Italia medievale. Struttura e geografia delle fonti scritte*, Roma, La Nuova Italia scientifica NIS, 1991.

5 A. Franzini, *La Corse du xv^e siècle. Politique et société, 1433-1485*, Ajaccio, A. Piazzola, 2005, p. 11.

6 Sur les méthodes développées par les médiévistes corses pour pallier cette pénurie de sources écrites, voir J.-A. Cancellieri, « Toponymie et topographie de la Corse médiévale : un programme d'enquête pour l'archéologie extensive », dans G. Noyé (dir.), *Structures de l'habitat et occupation du sol dans les pays méditerranéens. Les méthodes et l'apport de l'archéologie extensive*, Rome/Madrid, École française de Rome/Casa de Velázquez, 1988, p. 229-235.

était peu utilisée ou bien s'agit-il de la conséquence des guerres permanentes, qui auraient entraîné la destruction des archives seigneuriales? Du point de vue de la pratique épistolaire, cette question revient à se demander si les lettres sont une nouveauté introduite par les Génois, ou si les Corses utilisaient déjà ce mode de communication à l'arrivée de l'Office de Saint-Georges.

Bien que les relations entre les seigneurs corses et la commune de Gênes soient attestées dès le début du XIII^e siècle, les premiers échanges de correspondance entre Corses et Génois, n'apparaissent qu'au milieu du XV^e siècle, lors du premier gouvernement de *San Giorgio*, pour se multiplier à la fin du siècle, dans le contexte de la formation d'un État territorial génois dans l'île. Si les archives de Gênes conservent bien quelques traités d'alliance entre la commune et les seigneurs au XIV^e siècle, ces pactes, toujours éphémères, ne semblent avoir laissé que peu de traces écrites⁷. Le fait pourrait être lié à l'hostilité mutuelle qui paraît avoir caractérisé les relations entre la commune de Gênes et les seigneurs corses. Cependant, à la même époque, l'alliance des seigneurs corses aux Aragonais⁸, n'a pas non plus donné lieu à une importante production épistolaire. Les recherches menées dans les *Cartas Reales*⁹ qui contiennent les originaux des lettres reçues par la chancellerie aragonaise, n'ont livré, à ce jour, que neuf lettres de seigneurs corses : deux lettres pour le règne d'Alphonse III, l'une écrite par le seigneur Ugo Castellano¹⁰ et l'autre par son frère, le seigneur Guglielmo di Cinarca¹¹; une lettre pour le règne de Martin l'Humain, écrite par le seigneur Vincentello d'Istria¹²; cinq lettres pour le règne d'Alphonse V,

7 Pour un aperçu de la documentation génoise sur la Corse à l'époque médiévale, voir A.-M. Graziani et A. Venturini (dir.), *Guide des sources de l'histoire de la Corse dans les archives génoises, Moyen Âge 1126-1483*, Ajaccio, A. Piazzola/Archives départementales de la Corse-du-Sud, 2009. Certains de ces traités ont été publiés, voir notamment J.-A. Cancellieri, *Bonifacio au Moyen Âge. Entre Gênes, Corse et Méditerranée*, Ajaccio, CRDP de Corse, 1997, p. 105-112.

8 Sur les relations entre la Corse, Gênes et l'Aragon au XIV^e siècle, voir G. Petti Balbi, *Genova e Corsica nel Trecento*, Roma, nella sede dell'Istituto, 1976, p. 11-74; G. Sorgia, *Corsica, Genova e Aragona nel Basso Medioevo*, Sassari, Gallizzi, 1967.

9 Le fonds des *Cartas Reales* contient les originales des lettres reçues par la chancellerie royale (les copies de lettres expédiées sont conservées dans les *Registros*). Quelques lettres de seigneurs corses ont été signalées dans les inventaires des documents relatifs à l'Italie des *Cartas Reales* des règnes d'Alphonse III et de Pierre le Cérémonieux, voir F.-C. Casula, *Carte reali di Alfonso il Begnino riguardanti l'Italia, Collección de documentos ineditos del Archivo de la Corona de Aragón*, Padova, Cedam, t. XLIV, 1970; Luisa d'Arienzo, *Carte reali diplomatiche di Pietro IV il Cerimonioso, re d'Aragona, riguardanti l'Italia, Collección de documentos ineditos del Archivo de la Corona de Aragón*, Padova, Cedam, t. XLVIII, 1970. Grâce à une bourse de l'École des hautes études hispaniques et ibériques, nous avons dépouillé systématiquement les *Cartas Reales* du règne d'Alfonso V : sur ces 23 liasses, nous n'avons trouvé que 5 lettres de seigneurs corses.

10 *Archivo de la Corona de Aragón* (désormais ACA), *Real Cancilleria, Cartas Reales*, Alphonse III [IV], 3148r.

11 ACA, *Real Cancilleria, Cartas Reales*, Alfonso III [IV], 3198r.

12 ACA, *Real Cancilleria, Cartas Reales*, Martin I, *Apéndice* 87r.

qui correspond pourtant à l'apogée du parti aragonais en Corse, dont quatre écrites par le comte Vincentello d'Istria¹³ et une lettre écrite par son propre frère, Giovanni d'Istria¹⁴. Au regard des centaines de lettres corses conservées à l'*Archivio di Stato di Genova*, c'est fort peu ! Cependant l'analyse diplomatique des cinq lettres écrites par Vincentello d'Istria offre des pistes de réflexion que nous souhaitons exposer ici.

En premier lieu, sur ces cinq lettres écrites entre 1416 et 1417, une lettre a été envoyée depuis Valence où le seigneur espérait rencontrer Alphonse V¹⁵, trois lettres ont été envoyées depuis la Sardaigne¹⁶, intermédiaire privilégiée des relations entre la Corse et l'Aragon, tandis qu'une seule lettre a été écrite en Corse, lors du siège du château de Cinarca par les Génois, en juillet 1416¹⁷. La langue des lettres offre par ailleurs des informations supplémentaires : toutes les lettres du seigneur corse mêlent des formes catalanes et des formes italiennes. La langue utilisée suggère donc qu'aucune de ces lettres n'a été rédigée par une main corse. Lorsque les lettres ont été écrites en Sardaigne, le fait peut se comprendre aisément : le seigneur corse pourrait s'être adressé à un rédacteur sarde, non seulement pour honorer le roi d'Aragon en utilisant la langue de ce dernier, mais également parce qu'il n'était pas accompagné de son propre secrétaire. En revanche, pour ce qui est de la lettre écrite depuis le château de Cinarca, l'interprétation est plus délicate. L'utilisation d'une langue mêlant l'italien et le catalan suggère que le rédacteur de la lettre était également un Sarde. Le seigneur pourrait dès lors avoir dicté sa lettre à l'un de ses alliés sardes qu'il aurait chargé de porter une ambassade au roi d'Aragon. Il reste que la faiblesse numérique des lettres de Vincentello d'Istria, pourtant vice-roi de Corse pour les Aragonais, la langue utilisée et les lieux de datation suggèrent que la part des échanges épistolaires dans les relations diplomatiques entre les seigneurs corses et les rois d'Aragon était très faible. Peu familier de la communication

13 ACA, *Real Cancillería, Cartas Reales*, Alfonso IV [V], 221r ; 242r ; 251 bis r ; 423r. Sur les relations entre Alphonse V et Vincentello d'Istria, voir A. Marongiu, « La Corona d'Aragona e il Regno di Corsica », *Archivio Storico di Corsica*, 1935, p. 481-501 ; A. Ambrosi, « Un épisode de la guerre entre Gênes et Aragon au xv^e siècle : Vincentello d'Istria », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, 325, 1911, p. 5-64 ; M.-G. Meloni, « Alfonso il Magnanimo e la Corsica. Attività militare, politica e diplomatica tra il 1416 e il 1422 », dans Guido D'Agostino, Giulia Buffardi (dir.), *La Corona d'Aragona ai tempi di Alfonso il Magnanimo: i modelli politico-istituzionale, la circolazione degli uomini, delle idee, delle merce, gli influssi sulla società e sul costume*, Napoli, Paparo, 2001, t. I, p. 453-513.

14 ACA, *Real Cancillería, Cartas Reales*, Alfonso IV [V], 683r.

15 Lettre du 12 mars 1417, dans ACA, *Real Cancillería, Cartas Reales*, Alfonso IV [V], 423r.

16 Lettre du 1^{er} juin 1416 écrite à Cagliari, dans ACA, *Real Cancillería, Cartas Reales*, Alfonso IV [V], 125r ; lettre du 2 août 1416 écrite à Cagliari, ACA, *Real Cancillería, Cartas Reales*, Alfonso IV [V], 242r ; lettre du 8 août 1416 écrite à Alghero, dans ACA, *Real Cancillería, Cartas Reales*, Alfonso IV [V], 251 bis r.

17 ACA, *Real Cancillería, Cartas Reales*, Alfonso IV [V], 221r.

écrite, le seigneur corse semble avoir multiplié les déplacements en Sardaigne, et même en Espagne, afin d'exposer oralement ses difficultés au souverain ou à ses représentants. Si l'écrit n'était pas totalement étranger au seigneur corse, dont nous savons par ailleurs qu'il avait à son service le premier chroniqueur insulaire, Giovanni della Grossa¹⁸, il semble qu'il ait privilégié l'oralité dans ses relations diplomatiques¹⁹. L'exemple de Vincentello d'Istria suggère donc qu'au début du xv^e siècle, les ambassades corses consistaient essentiellement en des entrevues et des discours oraux. Étrangers à la pratique épistolaire, les seigneurs corses, lorsqu'ils écrivaient aux souverains aragonais, s'adressaient à des rédacteurs extérieurs, choisis parmi leurs alliés de Sardaigne. Ces quelques remarques conduisent donc à émettre l'hypothèse que l'usage de l'écrit restait très marginal dans la Corse du premier *Quattrocento*. À cet égard, le contraste avec la période génoise est frappant !

À partir de la fin du xv^e siècle, les archives génoises conservent en effet plusieurs dizaines de lettres des seigneurs Giampaolo di Leca²⁰, Alfonso d'Ornano²¹, Vincentello di Bozzi²² et Vincentello d'Istria²³, et plus d'une centaine de lettres du seigneur Rinuccio della Rocca²⁴. En seulement deux générations, d'une pratique exceptionnelle, la rédaction d'une lettre est donc devenue une pratique courante pour l'ensemble des seigneurs corses. Dès lors, il convient de se demander comment ces derniers se sont adaptés aux nécessités nouvelles qu'entraînait ce développement de la communication écrite. Comment étaient choisis les rédacteurs des lettres ? Comment étaient-ils formés ? Le développement de la pratique épistolaire s'est-il accompagné d'un développement des actes écrits et de la naissance de chancelleries seigneuriales ?

18 Sur ce personnage fondamental de l'histoire médiévale de la Corse, voir J.-A. Cancellieri, « Giovanni della Grossa », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, Roma, Istituto della Enciclopedia italiana, 1989, t. 37, p. 68-70 ; A. Franzini, « Giovanni della Grossa, la carrière d'un notaire dans la Corse du Quattrocento », *Cahiers Corsica*, 208, 2003, p. 3-15.

19 L'absence d'archives seigneuriales suggère cependant que Vincentello d'Istria ne disposait pas d'une chancellerie, ce qui soulève la question de la fonction que Giovanni della Grossa exerçait auprès du seigneur. Pour une comparaison avec la Sardaigne voisine, voir F.-C. Casula, « La Cancelleria sovrana dell'Arborea dalla creazione del "Regnum Sardiniae" alla fine del giudicato (1297-1410) », *Medioevo. Saggi e rassegne*, 3, 1977, p. 75-102.

20 ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 38.

21 ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 40.

22 ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 28.

23 ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 37.

24 ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 41 ; voir Yannina Marchi van Cauwelaert, *Rinuccio della Rocca (vers 1450-1511). Vie et mort d'un seigneur corse à l'époque de la construction de l'État moderne*, Ajaccio, Colonna, 2005.

L'étude comparée des lettres des deux principaux seigneurs corses, Giampaolo di Leca²⁵ et Rinuccio della Rocca, qui se sont d'abord alliés à *San Giorgio* avant de se soulever contre le gouvernement génois, offre des éléments de réponse. Nous connaissons en effet les secrétaires particuliers de ces deux seigneurs : Peraldo di Sarrola, secrétaire et chapelain du seigneur de Leca ; Polino di Mela, secrétaire et chapelain du seigneur de la Rocca. Le fait que les deux hommes soient des ecclésiastiques suggère que Giampaolo di Leca et Rinuccio della Rocca ont trouvé une solution empirique pour satisfaire aux exigences de communication écrite qu'entraînait leur alliance avec Gênes. Le fait témoigne que, dans les seigneuries corses, la culture écrite était encore peu diffusée à la fin du xv^e siècle et que les « professionnels » de l'écriture restaient rares²⁶. L'exemple bien connu des médiévistes corses du « *scrivano* » della Grossa, ainsi qu'est désigné le chroniqueur insulaire dans son œuvre et dans la documentation génoise, qui, après avoir été au service du comte Vincentello d'Istria, a été successivement au service de la commune de Gênes, du seigneur Simone da Mare, du pape et enfin de l'Office de Saint-Georges, semble être un cas tout à fait exceptionnel. Né en 1388 dans le Sartenais, ce dernier aurait été formé, selon ses dires, d'abord à Bonifacio, puis à Naples²⁷. En 1406, le gouverneur génois Andrea Lomellini lui aurait conféré le titre de notaire public²⁸. Mais l'examen des différentes charges assumées par le chroniqueur, au cours de sa très longue carrière, témoigne que Giovanni della Grossa a plutôt exercé des fonctions politiques et judiciaires que de véritables fonctions de chancelier. De manière plus générale, l'étude de la documentation génoise révèle que les « *scrivani* » corses étaient le plus souvent employés comme greffiers dans les tribunaux ; ils se situaient donc en bas de l'échelle des professionnels de l'écriture. Si les Corses maîtrisant l'écriture étaient de plus en plus nombreux à la fin du xv^e siècle, comme en témoignent les nombreuses requêtes des insulaires pour obtenir des offices de greffe, il est probable que leur formation n'était pas suffisante pour assumer la charge

25 Voir Vannina Marchi van Cauwelaert, « Un exemple de communication en Corse à la fin du xv^e siècle : lettres de Giampaolo di Leca à des notables du sud de l'île », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, 710-711, 2005, p. 59-89.

26 Si l'on prend l'exemple de Rinuccio della Rocca, le fait que son dernier secrétaire et chapelain, Benedetto della Pastoreccia, soit originaire du nord de l'île semble confirmer l'hypothèse d'un retard culturel du Sud seigneurial, moins ouvert aux influences génoises.

27 L.-A. Letteron, *Croniche di Giovanni della Grossa e di Pier Antonio Montegiani*, Bastia, C. Plaggi, 1910, p. 231.

28 *Ibid.*, p. 245.

des courriers diplomatiques²⁹ ou celle de la rédaction des actes officiels. Nous comprenons dès lors pourquoi le développement de la communication écrite et la mise en place d'une correspondance régulière entre Corses et Génois ne se sont pas accompagnés de la naissance de véritables chancelleries locales.

Ne disposant pas d'un personnel compétent, les seigneurs se sont donc tournés vers ceux qui, dans leur entourage, leur semblaient les plus à même de rédiger leur courrier. L'examen des lettres du seigneur Rinuccio della Rocca est à cet égard instructif. Les lettres écrites pendant les premières années de son alliance à Gênes portent toutes l'écriture du prêtre Polino di Mela. Puis, au fur et à mesure que les années passent, une autre main apparaît aux côtés de celle de Polino jusqu'à se substituer définitivement à cette dernière. Ce second rédacteur a pu être identifié : il s'agit du notaire du seigneur de la Rocca, un certain Moruccio d'Altagène. D'autres documents prouvent que ce personnage était dans l'entourage du seigneur corse dès les premières années de l'alliance³⁰ ; pourtant, dans un premier temps, il ne semble pas avoir été chargé de la rédaction des lettres. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que Moruccio d'Altagène aurait été formé à la prose épistolaire par Polino di Mela lui-même. Le notaire aurait d'abord été chargé de seconder le prêtre, puis il l'aurait définitivement remplacé, en tant que principal rédacteur des courriers. Enfin, une troisième main apparaît dans la correspondance de Rinuccio della Rocca, dans la seconde moitié des années 1490. Cette troisième main semble être celle du second chapelain du seigneur, Benedetto della Pastoreccia qui, comme Polino avant lui, jouait le rôle d'ambassadeur auprès des officiers génois. Ainsi, entre 1490 et 1500, se serait progressivement mise en place une esquisse de cabinet épistolaire, autour du prêtre Polino d'abord, puis du prêtre Benedetto.

L'examen des lettres des seigneurs corses suggère donc que ces derniers ont trouvé des solutions empiriques pour satisfaire aux exigences du gouvernement génois en matière de communication épistolaire. Il convient désormais de s'intéresser aux modes d'authentification qui permettaient de garantir la fiabilité des échanges entre Corses et Génois.

29 Sur la naissance d'un langage diplomatique européen, voir Benoît Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome, École française de Rome, 2008. Sur la formation des épistoliers en Italie, voir M.-C. Panzera, « L'école de l'épistolier. Modèles et manuels de lettres de Pétrarque à Sansovino », dans J. Boutier, S. Landi, O. Rouchon (dir.), *La politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, PUR, 2009, p. 23-41.

30 En 1487, Moruccio d'Altagène fait partie des hommes auxquels Giampaolo di Leca écrit pour les pousser à convaincre le seigneur de la Rocca de le suivre dans sa révolte, voir V. Marchi van Cauwelaert, « Un exemple de communication en Corse à la fin du XV^e siècle », art. cit., p. 78-79.

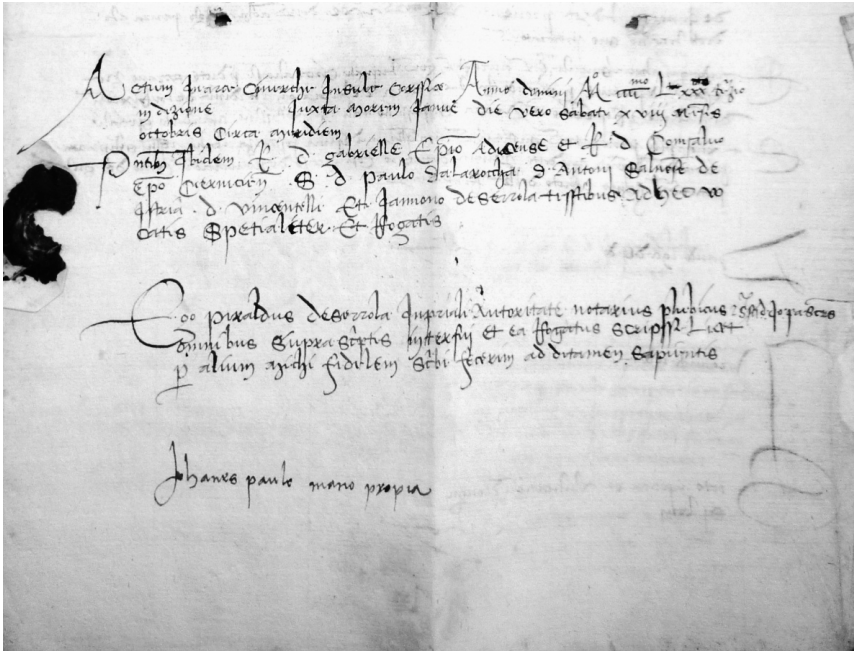
L'examen des lettres des seigneurs corses permet d'étudier les différents procédés d'authentification en usage dans l'île, à la fin du xv^e siècle. En premier lieu, l'analyse du contenu des lettres témoigne que l'essentiel du message pouvait être transmis oralement. Bien souvent, la lettre se limite ainsi à authentifier le discours transmis « *a bocca* » par le porteur. La correspondance des seigneurs avec les Protecteurs de Saint-Georges permet de distinguer quelques ambassadeurs privilégiés : les prêtres Polino di Mela et Benedetto della Pastoreccia, chargés de représenter le seigneur de la Rocca à Gênes ; le prêtre Peraldo di Sarrola et le notaire Luciano de Sant'Antolino, ambassadeurs du seigneur de Leca. De leur côté, les Protecteurs semblent avoir utilisé essentiellement deux personnages comme ambassadeurs auprès des seigneurs corses : Santello de Saint-Florent³¹, un marchand-financier originaire du Nebbiu, et Gaspare Cattaciolo, un notable de Bonifacio dont la famille avait déjà une longue pratique des seigneurs corses à l'arrivée de *San Giorgio*.

144

L'étude de l'acte officiel faisant de Luciano de Sant'Antolino l'ambassadeur de Giampaolo di Leca auprès des Protecteurs de Saint-Georges, en 1483, met en lumière les procédés d'authentification en usage chez les seigneurs corses³². Dans cet acte, Giampaolo di Leca nomme Luciano de Sant'Antolino son procureur et l'autorise à jurer fidélité aux Protecteurs de Saint-Georges en son nom. Par ailleurs, le seigneur de Leca s'engage à respecter toutes les promesses qui seront faites à Gênes en son nom par son ambassadeur. Afin d'authentifier cet acte de procuration, le seigneur de Leca a prêté serment sur les « Écritures » en présence du notaire Peraldo di Sarrola et des témoins suivants : l'évêque d'Ajaccio, les seigneurs Paolo della Rocca, Antone Salinese et Vincentello d'Istria, et le notable Giovannone di Sarrola. L'acte est ensuite authentifié une nouvelle fois par la souscription du notaire Peraldo di Sarrola, qualifié de « notaire impérial », qui certifie la validité de l'acte et précise qu'il a été rédigé par l'un de ses fidèles scribes. Enfin, la souscription « *manu propria* » du seigneur de Leca offre une dernière garantie de validité (ill. 1).

31 Voir Damien Broc, « Les Santelli de Saint-Florent : une famille de marchands et de financiers corses à l'ombre de Saint-Georges (1486-1528). La divulgation des livres de comptes des Santelli, prolongement de la démarche de l'abbé Letteron », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, 730-733, 2010, p. 353-390.

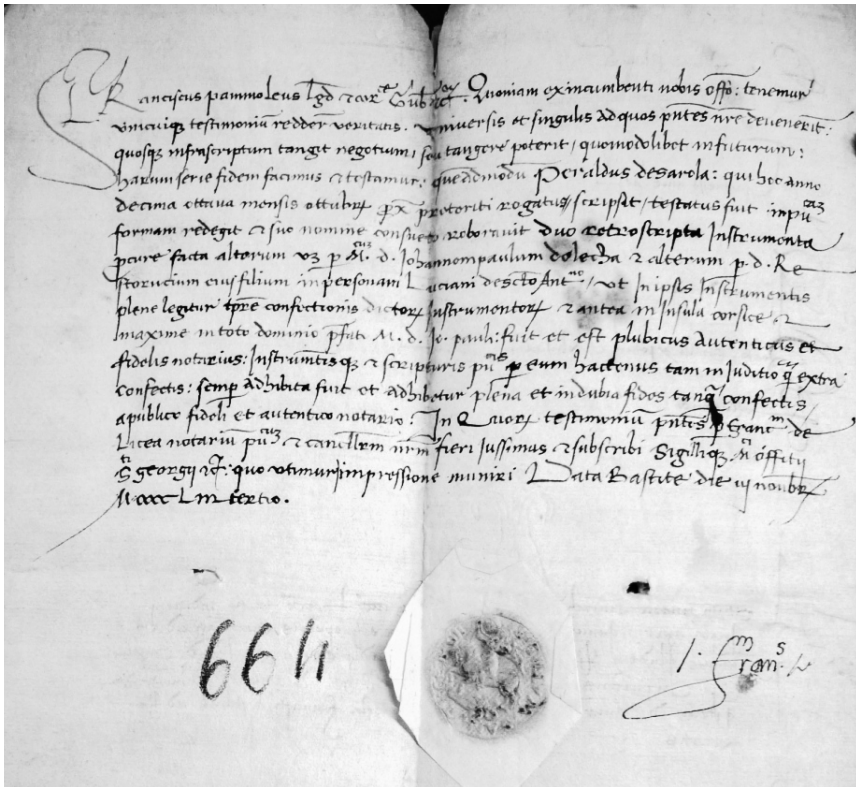
32 ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 38, 659-664.



1. Acte faisant de Luciano de Sant'Antolino le procureur de Giampaolo di Leca à Gênes (18 octobre 1483). ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 38, f. 661

À la suite de cet acte, le fils aîné de Giampaolo di Leca, Ristoruccio di Leca, et son épouse, Madonna Lucrezia, fille légitime de Tommaso de Campofregoso³³, nomment Luciano di Sant'Antolino leur représentant à Gênes et l'autorisent à gérer en leur nom les *luoghi* que cette dernière possède au sein de la banque de Saint-Georges. Cet acte de procuration est également confirmé par les témoins cités plus haut, et la souscription de Peraldo di Sarrola, confirme que l'acte a été rédigé par l'un de ses scribes. Les deux actes sont ensuite confirmés par la souscription de l'évêque d'Ajaccio, Gabriele de Franchi, qui précise que le notaire Peraldo di Sarrola est le secrétaire de Giampaolo di Leca et que ses actes sont valides dans l'île de Corse ; mais, afin de les authentifier auprès de *San Giorgio*, ce dernier y a fait apposer son propre sceau. Enfin, les deux actes de procuration établis par Peraldo di Sarrola sont authentifiés une dernière fois, à Bastia, par le gouverneur Francesco Pammoleo, qui y fait apposer le sceau de *San Giorgio* (ill. 2).

33 Sur l'action des Fregoso en Corse, voir A. Franzini, *La Corse du x^e siècle*, op. cit., p. 191-244.



2. Authentification de l'acte par le gouverneur de Bastia (3 novembre 1483).
 ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 38, f. 664

Les multiples procédés d'authentification de ces deux actes de procuration appellent plusieurs remarques. Ils témoignent en premier lieu de l'importance des enjeux liés au voyage à Gênes de Luciano di Sant'Antolino. Il s'agit en effet d'entériner l'alliance entre le plus puissant seigneur de Corse et les nouveaux maîtres de l'île, et nous comprenons dès lors que, d'un côté comme de l'autre, l'on se soit attaché à donner une valeur juridique à cette ambassade. L'analyse de la forme de l'acte de procuration de Giampaolo di Leca est par ailleurs révélatrice des usages diplomatiques corses, plutôt fondés sur l'oralité et la gestuelle symbolique que sur l'écrit. Le seigneur de Leca a en effet prêté serment sur les « Saintes Écritures » devant des témoins qui représentent les différents pouvoirs existants dans le sud de l'île : l'évêque d'Ajaccio, les seigneurs voisins de Giampaolo di Leca, ainsi qu'un notable important de sa seigneurie, qui représente le groupe des « *principali* ». Mais surtout cet acte témoigne de l'absence de pratique du notaire Peraldo di Sarrola, qui ne maîtrise pas les modalités formelles des actes de procuration en vigueur à son époque. Ce manque de pratique du notaire particulier du

plus puissant seigneur de l'île suggère que les notaires corses étaient plutôt des professionnels de l'écriture que des professionnels du droit, et que leur fonction se limitait à enregistrer par écrit des serments oraux. Il semble donc que, dans le milieu seigneurial, les notaires n'étaient ni formés, ni investis par une autorité publique. Bien que Peraldo s'autoproclame « notaire impérial », l'attitude des Génois à son égard, qui ont multiplié les signes de validation, témoigne non seulement du caractère très empirique de sa formation, mais également du fait que ses actes n'ont aucune valeur juridique hors de Corse !

Nous avons vu que, pour authentifier l'acte, Giampaolo di Leca y avait porté sa souscription autographe, accompagnée de la mention « *manu propria* ». Cette mention autographe pourrait également avoir visé à ouvrir un dialogue direct entre les Protecteurs et le seigneur. Les quelques lignes autographes viendraient ainsi compenser l'absence physique du seigneur. Outre une fonction de validation, les mentions autographes pourraient en effet avoir joué un rôle spécifique au sein des négociations diplomatiques dans le monde corse. Un corpus de lettres autographes de Giampaolo di Leca, écrites à des notables du sud de l'île, semble en être l'illustration³⁴. Ces lettres ont toutes été écrites entre le 31 mars et le 28 mai 1487. À cette époque, le seigneur est assiégé par les Génois et cherche à convaincre les autres chefs corses de s'allier à lui contre Saint-Georges. L'urgence de la situation et la nécessité du secret pourraient expliquer que le seigneur de Leca les ait écrites lui-même. Mais il se pourrait également que Giampaolo ait cherché à entamer un dialogue direct avec les destinataires. Les lettres autographes répondraient ainsi aux mêmes codes que les entretiens « *a bocca* », dont elles deviendraient de simples enregistrements. Le style des lettres autographes de Giampaolo di Leca est en effet très éloigné de celui de ses autres lettres, ce qui montre que lorsqu'il s'adressait aux chefs corses, Giampaolo di Leca n'utilisait pas la prose épistolaire. En réalité, ses lettres sont des discours écrits et sont pour cela même d'une très grande valeur historique et linguistique (ill. 3). Elles permettent en effet d'étudier la rhétorique politique des seigneurs corses. Une rhétorique dont le support privilégié n'était pas la prose épistolaire, mais l'institution traditionnelle de la *veduta*. Les *vedute* étaient de grandes assemblées politiques qui réunissaient l'ensemble des chefs corses sous l'autorité d'un seigneur, afin de prendre les décisions en commun. C'est lors de

34 ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 38. Certaines de ces lettres ont été publiées : voir V. Marchi van Cauwelaert, « Un exemple de communication en Corse à la fin du xv^e siècle », art. cit., p. 76-89.

Daga ac potes dno d'... p vna ma tra...
 possio p... et vi d'... no muto qto et...
 vi sapet et semp...
 2 tande mi possi d'...
 2 vnde viddi lamia figlia...
 2 amette lo croce i tra me...
 et vni 2 lo vossio d'...
 zoha 2 p'qto quide et vni...
 dan qto auo et...
 2 vna 2 vni qto...
 fait 2 no abichemo magis...
 oia 2 dilamua 2 vndet et...
 adoni et o possiamo...
 oide 2 vni p' la vna...
 megle abichemo...
 noi na...
 et m' de la vna...

370 Giampaolo di Leca Comte Corsico

3. Lettre autographe du comte Giampaolo di Leca au seigneur Rinuccio della Rocca (21 mai 1487). ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 38, f. 350

ces grandes assemblées qu'était notamment élu le comte de Corse³⁵. En 1487, Giampaolo di Leca s'était ainsi fait élire, lors d'une *veduta* tenue à la Canonica de Mariana³⁶. Or, au milieu du XVI^e siècle, le chroniqueur Marc Antonio Ceccaldi s'est, semble-t-il, appuyé sur ce corpus de lettres, pour reconstruire le discours prononcé par Giampaolo lors de cette élection³⁷. De la même manière, les fragments d'un discours prononcé lors d'une *veduta* en 1490, par le seigneur Rinuccio della Rocca, que nous trouvons reproduits dans une lettre du gouverneur de Bastia, relèvent d'une rhétorique très similaire à celle des lettres autographes de Giampaolo di Leca³⁸. Les lettres autographes du seigneur de Leca permettent donc d'entrevoir la rhétorique politique en usage dans le monde seigneurial. Du point de vue des pratiques épistolaires, elles suggèrent que les mentions manuscrites pouvaient avoir, outre leur fonction de validation, une valeur diplomatique.

Mais le principal mode de validation des courriers seigneuriaux semble bien avoir été l'utilisation de sceaux personnels pour clore les lettres. La mise en place

35 Voir G. Giovannangeli, « Le comte corse : un rituel d'investiture », dans F. Pomponi (dir.), *Le Memorial des Corses*, Ajaccio, Le Memorial des Corses, t. I, *Des origines à Sampiero*, 1990, p. 390-395.

36 Sur la fonction symbolique des lieux de *vedute*, voir J.-A. Cancellieri, « Corse médiévale (Ia) », dans *Dictionnaire des lieux et pays mythiques*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2011, p. 371-375.

37 Marc-Antonio Ceccaldi, *Histoire de la Corse (1464-1560)*, éd Antoine-Marie Graziani, Ajaccio, A. Piazzola, 2006, p. 99-103.

38 Voir V. Marchi van Cauwelaert, *La Corse génoise, op. cit.*, p. 368.

d'une communication épistolaire entre Corses et Génois semble avoir ainsi accéléré la diffusion des sceaux et des armoiries au sein de l'aristocratie insulaire³⁹. L'examen des cachets des lettres des *Primi Cancellieri di San Giorgio*, dont le système de fermeture a permis la préservation⁴⁰, témoigne que les officiers, les seigneurs et les *principali* utilisaient tous un sceau personnel pour authentifier leur courrier⁴¹. Sur la plupart des sceaux armoriés des seigneurs, nous trouvons la représentation d'un château. Cet emblème castral avait été choisi au début du xv^e siècle par le comte Vincentello d'Istria. D'après le chroniqueur Giovanni della Grossa, ce symbole représentait la forteresse de Cinarca, capitale politique de l'enclave seigneuriale⁴². La reproduction de ce type castral sur l'ensemble des sceaux seigneuriaux pourrait donc renvoyer à la fois au château de Cinarca, et à l'ancêtre commun des seigneurs, le personnage légendaire de Cinarco⁴³, qui incarne en Corse le mythe de la « reconquête » chrétienne de l'île⁴⁴. Cependant, l'étude systématique des cachets des lettres des seigneurs a révélé deux exceptions significatives : les sceaux utilisés par les seigneurs Alfonso d'Ornano et Arrigo di Leca qui n'ont pas pour type un symbole castral, mais des emblèmes génois.

Sur la quarantaine de lettres d'Alfonso d'Ornano conservées dans les *Primi Cancellieri*, nous n'avons trouvé que trois cachets encore lisibles. Mais dans les trois cas, l'image représentée est bien celle de saint Georges. L'état de conservation ne permet pas de lire avec certitude la légende qui était associée au saint, mais il semble très probable qu'il s'agissait du nom du seigneur corse. Les cachets des lettres d'Arrigo di Leca sont, eux, mieux conservés. Nous y trouvons la croix de

- 39 À cet égard, le fait que l'acte par lequel Giampaolo di Leca nomme Luciano de Sant'Antolino son procureur ne porte pas le sceau du seigneur corse, alors que l'on y trouve celui de l'évêque d'Ajaccio et celui de *San Giorgio*, suggère qu'en 1483, Giampaolo ne disposait pas encore d'un sceau personnel. L'empreinte de sceau la plus ancienne que nous ayons trouvée se trouve en effet sur une lettre de 1485. Dès lors, nous pouvons émettre l'hypothèse que Giampaolo di Leca s'est fait faire un sceau au moment où sa correspondance avec Gênes devenait régulière.
- 40 Les lettres des *Primi Cancellieri di San Giorgio* étaient fermées de la même manière que les lettres de la chancellerie milanaise étudiées par Francesco Senatore, « *Uno mundo de carta* ». *Forme et strutture della diplomazia sforzesca*, Napoli, Liguori, 1998, p. 362-366.
- 41 Pour une typologie de ces sceaux, voir Vannina Marchi van Cauwelaert, « Élités locales et coloniales en Corse à la fin du Moyen Âge. Éléments de sigillographie comparée », dans Jean-André Cancellieri (dir.), *Histoire et archéologie médiévales avec les docteurs et doctorants de l'Université de Corse*, Bastia, Société des sciences historiques et naturelles de la Corse, 2013, p. 61-73.
- 42 L.-A. Letteron, *Croniche di Giovanni della Grossa...*, *op. cit.*, p. 252.
- 43 Voir J.-A. Cancellieri, « Sinucello della Rocca », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, *op. cit.*, t. 37, p. 322-326.
- 44 Voir J.-A. Cancellieri, « Corse médiévale (la) », art. cit.. Sur l'élaboration de ce mythe, voir V. Marchi van Cauwelaert, « Seigneurie contre commune. Recherches sur les fondements idéologiques de l'alliance aragonaise en Corse », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 43, 2013, p. 231-249.

Gênes associée à la légende « *Arrigo di Lecha* ». Alfonso d'Ornano et Arrigo di Leca, dont la documentation souligne par ailleurs la fidélité à Gênes, avaient donc abandonné l'emblème traditionnel des *Cinarchesi* pour adopter celui des Gênois. Cela témoigne qu'Alfonso et Arrigo ne se définissaient plus comme des seigneurs indépendants et qu'ils adhéraient totalement à l'idéologie de *San Giorgio*. Il est probable que les deux seigneurs ont obtenu une autorisation spéciale des Protecteurs, et l'on peut même envisager que ces derniers aient eux-mêmes offert ces sceaux à leurs alliés. Les lettres de Giampaolo di Leca et de Rinuccio della Rocca témoignent que les Protecteurs ont encouragé la diffusion des emblèmes de Gênes dans l'île, au moyen de cadeaux diplomatiques. C'est ainsi qu'en mars 1485, les Protecteurs offrent à Giampaolo di Leca deux bannières et des pièces d'argent portant l'effigie de Saint-Georges⁴⁵. De même, en 1487, ils font faire pour le seigneur de la Rocca des bannières associant ses propres armes à celles de Saint-Georges⁴⁶. Pourtant, lorsqu'en 1490, Rinuccio della Rocca demande au gouverneur Cristoforo Cattaneo de pouvoir utiliser un contreseing génois pour authentifier sa correspondance⁴⁷, ce dernier refuse. Le fait révèle que l'autorisation d'utiliser le sceau de Saint-Georges était un privilège exceptionnel. En l'accordant à Alfonso et à Arrigo, les Protecteurs ne se contentaient pas de récompenser leur fidélité, ils leur conféraient le statut de citoyens génois.

Si Arrigo di Leca et Alfonso d'Ornano restent des cas exceptionnels par leur degré d'acculturation, l'ensemble des lettres conservées dans les archives de Saint-Georges montre que les relations épistolaires ont facilité le dialogue culturel entre Corses et Gênois et ont ainsi permis l'élaboration d'un langage diplomatique commun.

L'ÉLABORATION D'UN LANGAGE DIPLOMATIQUE COMMUN ET SES LIMITES

La comparaison des lettres des officiers génois avec celles des seigneurs et des notables corses révèle une certaine uniformité culturelle. Toutes ces lettres sont en effet construites sur un modèle similaire et emploient un vocabulaire commun, même si nous pouvons observer quelques divergences dans la graphie des mots entre les lettres corses et génoises. Ces lettres répondent aux règles de la prose épistolaire telles qu'elles avaient été codifiées par l'*ars dictaminis*: la lettre s'ouvre par les salutations au destinataire, continue par l'exposition des faits, suivie éventuellement de la requête; enfin viennent les salutations finales, composées

45 ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 38, 700.

46 ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 41, 373.

47 ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 40, 542.

des éléments de datation et de la souscription de l'auteur. Les différentes formes de salutations initiales permettent de reconstituer la hiérarchie des liens entre les auteurs et les destinataires. Dans les lettres des seigneurs, les Protecteurs sont désignés par l'expression *Magnifici et Prestantissimi Domini Domini Colendissimi*, et les gouverneurs et les lieutenants par l'expression *Magnifico et Prestantissimo Domino*. Dans les lettres des Protecteurs, un gouverneur est désigné par l'expression *Spectabili et Prestanti viro gubernatori Corsice et nostro Delectissimo*, et un seigneur est désigné par l'expression *Spectabili viro et filio nostro delectissimo*, alors que, pour un lieutenant, la formule se limite à *Spectabili viro logotenenti*.

L'étude des souscriptions est, elle aussi, révélatrice. Celles des officiers se limitent le plus souvent à signaler leur nom et leur fonction, mais, dans certains cas, nous trouvons des éléments supplémentaires utiles à une enquête prosopographique. C'est ainsi que le gouverneur Raffaele Odone précise qu'il est docteur en droit⁴⁸. De son côté, le seigneur de la Rocca emploie au fil de ses lettres plusieurs formules de souscription qui traduisent l'évolution de ses sentiments envers l'Office : au début de son alliance, dans les années 1490, il utilise deux formules de fidélité « *humili et devoto servitori Rinuccio della Rocca cum recomandatione* » ou « *Rinuccio della Rocca vostro devoto et fideli servitori* ». Puis, au fil du temps, le seigneur se contente d'un « *Rinuccio della Rocca cum recomandatione* » qu'il transforme parfois en « *humili recomandatione* », lorsque sa lettre fait l'objet d'une requête. À l'inverse, les formules de souscriptions des lettres d'Alfonso d'Ornano insistent toujours sur sa soumission totale à l'Office : « *Lo vostro schiavo e servitor Alfonso d'Ornano cum recomandatione* ». De son côté, Giampaolo di Leca, alors qu'il est exilé en Sardaigne et que sa seigneurie a été démantelée dès 1490, continue de signer « *Giampaolo di Leca, conti di Cinarca* » jusqu'à sa mort en 1515.

L'ensemble de ces lettres s'inscrit dans un système politique qui permettait aux Protecteurs de gouverner la Corse depuis Gênes, grâce au contrôle de la communication. La volonté d'exercer un monopole sur l'information était telle que nous pouvons appliquer à *San Giorgio* l'expression de « *signore de novelle* » forgée par Francesco Senatore, au sujet de Francesco Sforza⁴⁹. Informer les Protecteurs était une obligation, de sorte que les lettres étaient rarement spontanées, et que la plupart du temps, l'exposition des faits comprend deux parties : d'abord, l'officier ou le seigneur répond point par point à la dernière lettre des Protecteurs qu'il a reçue, puis, dans un second temps, il se livre au récit

⁴⁸ Sur le prestige lié à la culture juridique, voir Patrick Gilli, *La Noblesse du droit. Débats et controverses sur la culture juridique et le rôle des juristes dans l'Italie médiévale, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Champion, 2003.

⁴⁹ F. Senatore, « *Uno mundo de carta* », *op. cit.*, p. 251-263.

des faits intervenus depuis cette dernière. D'une lettre à l'autre, les répétitions sont nombreuses, ce qui a pu favoriser l'émergence d'un langage commun. En répondant aux lettres des Protecteurs, les Corses pouvaient s'approprier peu à peu la rhétorique génoise. À l'inverse, en répondant aux lettres des Corses, les officiers génois et les Protecteurs pouvaient se familiariser avec certaines expressions locales. Ainsi trouvons-nous dans les lettres de nombreuses mentions des « *gattivi linguì* », ces mauvaises langues caractéristiques du monde insulaire, qui s'évertuaient à discréditer l'alliance, et qui semblent avoir obsédé autant les Corses que les Génois. Afin de contredire leurs nombreux détracteurs, les seigneurs ne cessent alors de répéter que leur volonté est « de vivre et de mourir pour l'Office », que cette pensée les obsède « nuit et jour », que leurs conseils ne visent qu'à « l'accroissement de l'État ». Ce à quoi, les Protecteurs répondent en soulignant inlassablement le grand amour qu'ils portent aux seigneurs, et en affirmant que, tel un père envers ses enfants, l'Office peut les récompenser pour leurs bonnes actions, mais également les réprimander pour leurs méfaits.

D'un côté comme de l'autre, les sentiments éprouvés à la réception des courriers sont clairement exprimés : la joie, lorsque la lettre répond favorablement à une requête ou lorsqu'elle emploie une rhétorique soulignant les liens d'amitié entre auteur et destinataire ; la déception, voire la colère, lorsque ce n'est pas le cas. Ainsi, alors que les lettres de Rinuccio della Rocca écrites au début de l'alliance sont empreintes de joie et de satisfaction, les lettres écrites plus tard sont teintées d'amertume, de frustration et de menaces. L'évolution de la correspondance annonce donc la révolte qui finit par éclater en 1501. En décembre 1495, l'assassinat du seigneur Alfonso d'Ornano, dans lequel le seigneur de la Rocca est impliqué, est au cœur de la détérioration de l'alliance. En 1496, le seigneur de la Rocca rompt le rythme de sa communication avec Gênes en n'écrivant qu'une seule lettre, tandis que, de leur côté, les Protecteurs multiplient les courriers pour sauver l'alliance. Finalement, à force de lettres et d'ambassades, les Protecteurs parviennent à maintenir le seigneur corse dans la fidélité et l'alliance se renforce même en 1499, lorsque Rinuccio, devenu veuf, épouse une Génoise issue du puissant *albergo* des Cattaneo. Le temps des festivités, les lettres du seigneur retrouvent le ton enjoué des débuts, mais, très rapidement, la situation se détériore à nouveau, et en 1501, le seigneur se révolte. Or l'étude formelle des lettres permet de mieux comprendre comment, en une dizaine d'années, le seigneur de la Rocca est passé du statut de favori à celui de plus grand ennemi de l'Office de Saint-Georges.

Nous avons montré à plusieurs reprises que les lettres avaient été le principal vecteur d'échanges entre le gouvernement génois et les seigneurs ; il convient, désormais, de se demander si elles n'ont pas été leur seul lieu de rencontre. En effet, ni Giampaolo di Leca, ni Rinuccio della Rocca ne se sont déplacés

jusqu'à Gênes pour rencontrer les Protecteurs. Alors que leurs ancêtres, alliés aux souverains aragonais, avaient multiplié les déplacements en Sardaigne et en Espagne, mais avaient écrit peu de lettres, Giampaolo di Leca et Rinuccio della Rocca ont écrit beaucoup de lettres aux Génois, mais les ont rarement rencontrés. Dans le cas de Rinuccio, nous savons qu'il ne s'est rendu qu'une seule fois à Bastia pendant la décennie qu'a duré son alliance⁵⁰. Quant à la ville de Bonifacio, dans laquelle le seigneur possédait une maison et où l'autorité génoise était incarnée par le podestat, il s'y est rendu fréquemment au début de l'alliance, puis de moins en moins souvent. Tout le système reposait donc sur la communication épistolaire. Dès lors, la question des rapports entre auteurs et rédacteurs des lettres semble cruciale. Nous pouvons en effet nous demander si Giampaolo di Leca et Rinuccio della Rocca étaient véritablement les auteurs de leur correspondance aux Génois. Nous avons identifié les principaux rédacteurs des lettres des deux seigneurs : Luciano di Sant'Antolino et Peraldo di Sarrola pour Giampaolo di Leca ; Polino di Mela, Moruccio d'Altagène et Benedetto della Pastoreccia pour Rinuccio della Rocca. Ces hommes jouaient à la fois le rôle de secrétaire et d'ambassadeur et nous pouvons nous demander jusqu'à quel point ils intervenaient dans l'élaboration des lettres. Giampaolo di Leca et Rinuccio della Rocca dictaient-ils eux-mêmes leurs lettres ? Dans le cas de Rinuccio della Rocca, qui ne savait ni lire ni écrire, nous pouvons en douter. En revanche, l'étude des lettres de Giampaolo di Leca témoigne que ce dernier maîtrisait à la fois la prose épistolaire et le discours vernaculaire corse, et qu'il pouvait utiliser l'un ou l'autre registre en fonction de la situation. Il faut donc établir une distinction entre les deux seigneurs : d'un côté Giampaolo di Leca, un seigneur suffisamment cultivé pour dominer ses relations diplomatiques avec les Génois ; de l'autre, Rinuccio della Rocca, un seigneur analphabète qui dépendait étroitement de ses secrétaires dans ses relations avec Gênes. Les deux seigneurs incarnent donc deux extrêmes, et le niveau moyen de la culture des seigneurs corses à la fin du xv^e siècle devait se situer à mi-chemin. Il reste que même Giampaolo di Leca, qui, au regard des autres seigneurs corses, semble avoir été relativement « cultivé », était conscient de l'écart culturel qui le séparait de ses interlocuteurs génois ; ainsi écrit-il aux Protecteurs, dans une lettre datée du 24 août 1486 :

Par chî le Signore Vostre agiano lo grande sapere e lo grande possanza, et noi non possiamo, nè vogliamo mai, contrastare contra à le Signore Vostre, nè de Lettere, nè de cosa veruna, pensino le Signore Vostre che noy, non conoxiamo tanto poco che non conoschiamo che se vole dire Raxone⁵¹ !

⁵⁰ Récit de son séjour dans V. Marchi van Cauwelaert, *La Corse génoise*, op. cit., p. 371-372.

⁵¹ ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 38, 304-305.

De même, dans une lettre qu'il écrit au gouverneur Geronimo Italiano depuis Sassari, Giampaolo s'excuse de ne pas maîtriser totalement la prose épistolaire : « *Pregando qu'ella mi voglia perdonare si ne qualchì cosa non avessi dicto bene*⁵² ». Il reste que le niveau culturel de Giampaolo di Leca lui permettait de maîtriser totalement ses relations avec Gênes, ce qui explique que l'alliance ait très rapidement éclaté, les ambitions des Protecteurs et du seigneur corse étant en concurrence. En revanche, Rinuccio della Rocca ne pouvait exercer aucun contrôle sur ses lettres et la marge de manœuvre de son secrétaire était grande. À cet égard, il est significatif que les souscriptions portant la formule « *Rinuccio della Rocca, vostro devoto et fideli servitori* » figurent précisément sur les lettres écrites par Polino di Mela, qui signe lui-même sa correspondance ainsi : « *lo devoti et fideli servitori prete Polino cum recomandatione* ». La confusion entre auteur et rédacteur est telle que dans une lettre de Rinuccio della Rocca écrite à Bonifacio le 12 novembre 1489, nous pouvons lire : « la souscription qui figure sur la lettre du prêtre Polino aurait dû être sur la nôtre et dans la précipitation il s'est trompé, nous la confirmons ». Dans la souscription en question, qui figure sur une lettre de Polino di Mela, datée du même jour à Bonifacio, Rinuccio mentionne une ambassade du prêtre à Bastia et recommande le vicaire, dont il vante les qualités. Cette erreur de Polino, et le fait qu'il ne prenne pas la peine de la corriger témoigne, à notre sens, de la grande autonomie dont il disposait. De sorte qu'il y a pu avoir un écart important entre les lettres et la pensée réelle de Rinuccio della Rocca. Cette distorsion devient visible au fur et à mesure que le rôle de Polino di Mela diminue dans la rédaction des lettres : le changement de ton, que nous observons dans la correspondance au cours des années 1490, pourrait être lié au fait que Polino n'en était plus ni le *redactore* ni le *dictatore*. À cette époque, nous l'avons dit, un nouveau personnage apparaît dans l'entourage du seigneur della Rocca, le prêtre Benedetto della Pastoreccia qui semble avoir remplacé Polino, aussi bien comme chapelain du seigneur que comme responsable de la correspondance. Toutefois, même s'il était moins actif au sein de l'alliance, Polino di Mela a continué d'exercer son influence sur le seigneur et de le représenter auprès des Génois jusqu'à sa mort, survenue en 1500. La proximité de cette date avec celle de l'entrée en révolte du seigneur corse ne semble pas être une coïncidence : elle démontre en fait que toute l'alliance reposait sur les qualités d'ambassadeur du prêtre corse, qui n'a eu de cesse que de gommer les aspérités du discours de son maître. En 1501, le seigneur de la Rocca se rend seul à Gênes afin, semble-t-il, de sauver son alliance avec l'Office. Cette première et ultime rencontre avec les Protecteurs s'avère désastreuse et, dès son retour, le seigneur entre en révolte. D'après le chroniqueur Marc Antonio

⁵² ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio*, busta 38, 293.

Ceccaldi, Rinuccio della Rocca aurait plaidé sa cause dans un langage grossier, et les Protecteurs lui auraient répondu par des paroles flatteuses uniquement pour ne pas heurter son beau-père, Cattaneo de Cattaneo, qui était intervenu en sa faveur⁵³. Après avoir lu pendant dix ans la prose épistolaire de ses ambassadeurs, les Génois découvraient un seigneur analphabète, s'exprimant probablement en corse, avec lequel la communication s'avérait impossible. Nous comprenons dès lors leur déception.

L'affirmation d'un État territorial génois en Corse à la fin du xv^e siècle a entraîné un développement de la communication épistolaire dans l'île. Pour faire face à la demande des Génois, qui imposent à leurs alliés de donner fréquemment des nouvelles, les seigneurs, ne disposant pas de véritables chancelleries, se sont appuyés sur leurs chapelains. La régularité et la fréquence des lettres, en favorisant les échanges culturels entre Corses et Génois, ont permis l'émergence d'un langage diplomatique commun. Toutefois, la maîtrise de ce langage semble s'être limitée aux rédacteurs des lettres, c'est-à-dire à ceux, qui, dans la Corse du temps, étaient suffisamment instruits pour manier la prose épistolaire. Alors que Giampaolo di Leca semble avoir été le véritable auteur de ses lettres, le seigneur de la Rocca n'en était que l'acteur secondaire. Or, cette différence permet de comprendre que le seigneur de Leca soit entré très rapidement en révolte, alors que Rinuccio della Rocca, grâce à l'action diplomatique de ses secrétaires, est resté pendant dix ans l'allié de *San Giorgio*. Cependant ni Giampaolo di Leca, ni Rinuccio della Rocca n'ont véritablement intériorisé le discours génois, et les deux seigneurs ont continué d'utiliser une rhétorique vernaculaire, liée à la pratique de la *veduta*, fondée essentiellement sur l'oralité. À cet égard, il est intéressant de noter que, si le chroniqueur Ceccaldi critique la grossièreté du discours de Rinuccio della Rocca à Gênes, il vante en revanche la qualité de celui qu'il prononça au cours d'une *veduta* qui visait à convaincre les chefs corses de le suivre dans sa révolte contre *San Giorgio* : « *Ma egli stesso [Rinuccio della Rocca] [...] venne a discorrer maravigliosamente dell'importanza della guerra [...]*⁵⁴ ».

53 M.-A. Ceccaldi, *Histoire de la Corse*, éd. cit., p. 154-155.

54 *Ibid.*, p. 162.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	
Bruno Dumézil & Laurent Vissière	7

PREMIÈRE PARTIE

AUTHENTIFICATION ET VALIDATION

Les vrais-faux messages diplomatiques mérovingiens	
Bruno Dumézil	19
Lettres autographes, lettres secrètes : le recours à l'autographie épistolaire pour des exigences de discrétion (XI ^e -XII ^e siècles)	
Micol Long	35
La correspondance comme expression de la volonté du sultan ottoman	
Nicolas Vatin	49
La signature dans les lettres du duc de Bourgogne Philippe le Bon	
Jonathan Dumont & Alain Marchandisse	61
Lettres validées, lettres fausses : jeux de pouvoir et correspondance à l'assemblée de Marseille au milieu du XIV ^e siècle	
François Otchakovsky-Laurens	83

DEUXIÈME PARTIE

AUTEURS ET RÉDACTEURS

Quelques réflexions sur le Registre des lettres de Grégoire le Grand	
Bruno Judic	101
Vraie-fausse lettre d'un émir almoravide à ses troupes (1139)	
Emmanuelle Tixier du Mesnil	115
Lettere d'ambasciata e iniziativa personale degli ambasciatori (secc. XIII-XV)	
Paolo Cammarosano	127

Lettres authentiques et relations diplomatiques. L'exemple de la Corse génoise (fin xv ^e -début xvi ^e siècle)	
Vannina Marchi van Cauwelaert.....	137

TROISIÈME PARTIE
AFFABULATIONS

Prosopopée des runes : autour d'un « poème parlant » anglo-saxon	
Alban Gautier.....	159

Lettere false e finte nella letteratura e nella storia	
Paolo Preto.....	175

Quand le diable prend la plume. Une lettre de Lucifer à son lieutenant ès parties d'Occident	
Bertrand Schnerb.....	185

254

« Il est né le maudit enfant... » La naissance de l'Antéchrist d'après une lettre du grand maître de Rhodes (xiv ^e -xviii ^e siècle)	
Laurent Vissière.....	197

Les lettres de 1494 entre Alexandre VI Borgia et Bayezid II : les effets indubitables d'une documentation douteuse	
Giovanni Ricci.....	233

Du genre épistolaire et de sa vérité : conclusions	
François Bougard.....	245

Table des matières.....	253
-------------------------	-----